

Saison 2025-2026

Bonjour et bienvenue

Les Zomards est une association de loi 1901 ayant pour but la découverte et la pratique des activités sportives subaquatiques. Le club est affilié à la Fédération Française d'Études et des Sports Sous-Marins : FFESSM (N° d'affiliation 03350204) ainsi qu'à la Fédération Gymnique du travail : FSGT (N° d'affiliation : 06887). Il est agréé par le Ministère de la jeunesse et des sports.

En adhérant aux Zomards vous allez :

- Apprendre et découvrir un sport extrêmement riche, grâce à un encadrement **bénévole** qualifié et passionné.
- Recevoir une licence de plongée de la FSGT et/ou de la FFESSM.
- Pratiquer la plongée en Pêche Sous-Marine : PSM et/ou en scaphandre.
- Accéder aux créneaux horaires d'entraînement à la piscine de Derval le mercredi soir : de 19h15 à 20h30 pour les enfants, de 19h15 à 21h30 pour les adultes (plongeurs PSM), de 20h15 à 21h30 pour les adultes (plongeurs scaphandre). Un covoiturage est possible à partir du Local (parking de la piscine de Bain de Bretagne). Un groupe WhatsApp est prévu à cet effet.
- Accéder à certaines périodes de l'année au site de la carrière du Clos pointu à Saint-Malo-de-Phily (Zomarderie)
- Avoir à votre disposition un équipement de plongée (Bouteille, gilet de stabilisation, détendeur) pour les entraînements et les sorties club.
- Participer aux différentes sorties et soirées à thème (Théorie, Bio, sorties en mer...).
- Accéder aux articles de notre site internet (<http://zomards.fr>), au groupe Facebook « Zomards », à l'espace membre sur la base « Zomards » <http://base.zomards.fr/index.php>
- Venir animer le « célèbre » casier des Zomards (notre local)

En contrepartie tout adhérent s'engage à :

- Pratiquer avec constance la natation.
- Respecter le règlement intérieur du club, de la piscine et de la Zomarderie sans aucune réserve, et bien sûr, l'ensemble de la réglementation qui régit les activités qu'il va pratiquer.
- Prendre soin du matériel qui lui est confié (rinçage, stockage, transport, manutention...).
- Assister avec assiduité aux créneaux piscine sur lesquels il s'est inscrit et cela tout au long de l'année. C'est aussi une marque de respect importante pour les personnes qui donnent de leur temps pour vous encadrer. En cas d'absence prévisible, merci d'en informer le responsable du créneau piscine le plus tôt possible.
- Participer activement à la vie du club : gonflage pour les personnes habilitées, transport du matériel avant la séance et après, rangement du bassin, nettoyage du local, etc.
- Donner une journée de votre temps dans l'année pour l'entretien du matériel et du local ainsi qu'aux différents événements organisés par le club : Loto, Fête de l'été, forum des associations.
- Être présent à l'assemblée générale (AG) du club qui a lieu une fois par an.



Au niveau du matériel :

Pour débiter les premières séances de la saison, vous pourrez vous servir des palmes, masques et tuba de la piscine. Pour commencer un masque, un tuba et une paire de palmes avec chaussons ou bottillons selon vos préférences, est suffisant. Pour la fin du deuxième trimestre, les personnes désirant participer aux sorties en mer devront prévoir l'achat ou la location d'une combinaison et d'une ceinture de plombs. Vos encadrants sont là pour vous conseiller.

Informatique et Liberté :

Les informations recueillies lors de votre inscription sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'un des membres du bureau ou à l'adresse électronique suivante : contact@zomards.fr

Droit à l'image :

Nous prenons de temps à autres quelques photos, pour animer notre site internet, ceci participe à l'esprit convivial que nous souhaitons donner au club, c'est pourquoi nous vous demandons en début de saison si vous ne voyez pas d'objection à apparaître sur ces photos, sachez également que même si vous acceptez, vous aurez toujours la possibilité de faire retirer une photo du site sur simple demande et sans justificatif, à l'un des membres du bureau ou à l'adresse électronique suivante : contact@zomards.fr

Prenez le temps de faire un petit tour sur notre site avant de donner votre réponse. Nous prenons soin de ne pas porter atteinte à la sensibilité de nos adhérents.

Adresse électronique :

Si vous disposez d'une adresse électronique, n'hésitez pas à nous la communiquer, en effet ceci nous permet de vous tenir informé plus rapidement. De plus, en adhérant aux listes de diffusion des Zomards, il vous sera possible de vous désabonner ou réabonner quand vous le souhaitez. Enfin nous prenons soin de ne jamais divulguer votre adresse électronique afin d'éviter au maximum le spam.

Assurances :

Du seul fait de votre licence vous bénéficiez de la garantie « Responsabilité Civile », qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM et la FSGT, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable.

Si vous êtes victime d'un accident, VOUS N'ETES PAS ASSURE ... mais on vous encourage vivement à l'être en souscrivant à une assurance individuelle accident.

La FSGT et la FFESSM proposent une assurance avec des garanties adaptées aux activités subaquatiques. (Cf documents sur le site internet).

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter nos secrétaires pour vous aider (secretaire@zomards.fr)

